

**Vœu relatif à la mixité scolaire en lien avec la nouvelle procédure d'affectation des élèves parisiens.es en lycée général et technologique**

**Déposé par Carine Petit, Amine Bouabbas et les élu.e.s de la majorité municipale**

Pour la rentrée prochaine, les élèves de troisième doivent formuler des vœux pour être affecté.es en seconde générale et technologique en suivant une nouvelle procédure d'affectation rattachant à chaque collège cinq lycées de proximité vers lesquels les collégien.nes seront « prioritairement » affecté.es.

Ce rattachement pour chaque collège parisien à cinq lycées pour le « niveau de proximité 1 » d'affectation prioritaire, remplace désormais les quatre secteurs géographiques au sein desquels les futur.es lycéen.nes étaient affecté.es en fonction de leurs résultats scolaires et de la prise en compte de leur éventuel statut de boursier.

Nous alertons dès l'annonce de cette nouvelle procédure sur les moyens à déployer en termes d'accompagnement et de pédagogie pour sa compréhension et son appropriation par les élèves et leurs parents. Nous restons très vigilant.es sur ce point, autant que sur la problématique des élèves sans affectation à la rentrée scolaire.

Cette nouvelle procédure est présentée comme faisant de l'Indice de positionnement social (IPS) le critère central de répartition des élèves, afin de favoriser la mixité sociale dans les établissements.

Nous partageons l'objectif affiché de vouloir une plus grande mixité scolaire à Paris. Cependant, nous constatons l'émoi provoqué par cette réforme dans plusieurs arrondissements et ses effets pour certains établissements.

Les représentants de parents d'élèves des collèges François Villon et Alberto Giacometti notamment nous ont signifié leur grande inquiétude face aux effets de cette réforme. Ils nous ont également avertis de leur grande difficulté à communiquer avec tous les parents du fait de l'impossibilité de se réunir en présentiel et du manque de matériel informatique dans certains foyers. Or, au regard de l'importance de cette réforme, il est fondamental que toutes les familles puissent être informées.

La Ville et l'Académie de Paris travaillent conjointement depuis plusieurs années via l'Observatoire de la mixité sociale et de la réussite éducative (OPMIRE), pour se doter d'outils permettant de mieux lutter contre la forte ségrégation sociale et scolaire qui touche les établissements parisiens, en particulier les collèges.

La mixité sociale, outre qu'elle favorise le brassage républicain, est un facteur de meilleure réussite scolaire pour le plus grand nombre comme le démontrent les études scientifiques : elle tire vers le haut les élèves en difficulté et permet de développer pour les bon.nes élèves des capacités à transmettre et à accompagner celles et ceux qui en ont besoin.

Les collèges parisiens et ceux du 14<sup>e</sup> arrondissement disposent d'équipes éducatives de grande qualité, qui accueillent une population scolaire socialement mixte et qui présente des résultats satisfaisants, notamment au regard des orientations post-3eme.

Cette mixité sociale est fragile et n'est pas égale entre tous les collèges du 14<sup>e</sup>, ceux-ci subissent par ailleurs une nette concurrence de l'enseignement privé, contribuant à faire de l'Académie de Paris la plus ségréguée de France.

Le travail mené par les équipes éducatives et les représentants de parents d'élèves depuis plusieurs années dans l'arrondissement contribue à renforcer et à favoriser la mixité scolaire dans les collèges notamment ceux perçus comme moins attractifs.

Cependant, la nouvelle « cartographie » Affelnet engendre un grand décalage entre ambitions affichées et effets sur la mixité.

La limitation à cinq lycées « secteur 1 » par collège pour l'affectation prioritaire gagnerait à être étendue pour favoriser la mobilité des élèves non boursiers mais dont la cotation serait insuffisante pour être affecté vers un lycée appartenant aux niveaux 2 ou 3.

Nous renouvelons nos alertes sur le calendrier de mise en place de cette procédure, présentée le 3 mars pour une période de saisie des vœux d'affectation s'ouvrant au 10 mai. Il ne permet pas d'ajuster le dispositif sans créer une confusion préjudiciable à tous et toutes.

**Sur proposition de Carine Petit, Amine Bouabbas et des élu.e.s de la majorité municipale, le conseil d'arrondissement émet le vœu :**

- **Qu'un rééquilibrage soit opéré pour les établissements à faible IPS et pour lesquels la nouvelle procédure Affelnet ne règle pas la problématique d'une trop faible mixité sociale, compte tenu de l'actuelle « carte scolaire » et des lycées qui leur sont rattachés en « niveau 1 ».**
- **Qu'il soit envisagé par le Rectorat d'étendre au-delà de cinq le nombre de lycées « niveau 1 » auxquels sont rattachés certains collèges parisiens souffrant d'un déficit de mixité.**
- **Que les spécialités des lycées soient clairement présentées pour permettre un choix éclairé des élèves et de leurs familles, et que dans chaque « niveau de proximité » soient offertes toutes les spécialités possibles.**

- Que la « carte » des affectations soit élaborée pour permettre des déplacements d'élèves dans la capitale se fassent dans les deux sens, qu'ainsi il y ait autant d'élèves allant de la périphérie vers le centre que d'élèves allant du centre vers la périphérie.
- Que le comité de suivi mis en place par le Rectorat sous l'égide de Julien Grenet puisse, dès les premières analyses des publics accueillis par lycée, formuler des préconisations afin d'ajuster la procédure et la « carte » pour atteindre au mieux les objectifs fixés par la réforme, en terme de mixité notamment.